

Bruxelles, le 23 mars 2021  
(OR. en)

7282/21

---

Dossiers interinstitutionnels:  
2020/0342(NLE)  
2020/0341(NLE)

---

TRANS 168

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	23 mars 2021
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2021) 134 final
Objet:	COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL concernant le retrait de la proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de l'Union européenne, d'un protocole modifiant l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) en vue d'étendre la possibilité d'adhésion au Royaume du Maroc, présentée par la Commission [COM(2020) 770 final du 30.11.2020] et la proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole modifiant l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) en vue d'étendre la possibilité d'adhésion au Royaume du Maroc, présentée par la Commission [COM(2020) 769 final du 30.11.2020]

---

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2021) 134 final.

p.j.: COM(2021) 134 final

Bruxelles, le 23.3.2021  
COM(2021) 134 final

## **COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL**

**concernant le retrait de**

**la proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la signature, au nom de l'Union européenne, d'un protocole modifiant l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) en vue d'étendre la possibilité d'adhésion au Royaume du Maroc, présentée par la Commission [COM(2020) 770 final du 30.11.2020]**

**et**

**la proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole modifiant l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) en vue d'étendre la possibilité d'adhésion au Royaume du Maroc, présentée par la Commission [COM(2020) 769 final du 30.11.2020]**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commission a l'honneur d'informer le Conseil qu'elle retire les deux propositions suivantes, qu'elle lui avait présentées le 30 novembre 2020:

- Proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, d'un protocole modifiant l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) en vue d'étendre la possibilité d'adhésion au Royaume du Maroc [COM(2020) 770 final];
- Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole modifiant l'accord relatif au transport international occasionnel de voyageurs par autocar ou par autobus (accord Interbus) en vue d'étendre la possibilité d'adhésion au Royaume du Maroc [COM(2020) 769 final].

Ces retraits sont motivés par le fait que le Royaume du Maroc a indiqué, par note verbale du 8 janvier 2021, qu'il ne serait pas disposé à signer ni à conclure le protocole susmentionné.

Par conséquent, les propositions sont devenues sans objet et devraient être retirées.